



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°20 de la réunion du 10 décembre 2025

Saison 2025/2026

NB : Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

Championnats Seniors F et M :

Modification de rencontres :

Pour les rencontres en retard des championnats D7, D8 et SF à 8 :

La Commission a fait un état des situations, poule par poule, afin de refixer les rencontres selon les enjeux prioritaires pour cette phase Automne. Ces rencontres sont et seront ainsi fixées aux dates disponibles :

- Des 16/11 ; 23/11 ; 30/11 ; 07/12 et 14/12 en dernière possibilité.

Les rencontres ne comportant plus d'enjeux pour l'attribution des places 1 à 4 ne sont pas refixées. Sauf accords à venir entre équipes pour refixer une rencontre, à jouer d'ici au 14/12 au plus tard.

La Commission décide, si nécessaire, de fixer à domicile chez l'équipe concernée par l'enjeu prioritaire :

D7 Gr A

Weyer As 3 - Ernolsheim/Sav Fc 2
Schwenheim Waldo U.S 2 - Dettwiller Sc 3
Ernolsheim/Sav Fc 2 - Keskastel Fc 2

est refixé au 14/12 à 10h et inversé à Erno/Sav
reste fixé au 14/12 à 10h et inversé à Dettwiller
est reporté sans date

D7 Gr C

Oberlauterbach Us 4 - Hunspach As 3
Surbourg Us 2 - Niederlauterbach 2

est refixé au 14/12 à 10h et inversé à Hunspach
reste fixé au 14/12 à 10h

D7 Gr K

Colmar U.S. 3 - Houssen Ent Fcoh Src 5

est refixé au 14/12 à 10h et inversé à Houssen

D8 Gr D

Riedseltz Fc 3 - Munchhausen Mothern 3

du 23/11 est refixé au 14/12 à 10h

D8 Gr H

Hohengoeft 2 - Quatz. Furd. Ent 2

du 07/12 est refixé au 14/12 à 10h

D8 Gr Q

Blodelsheim Bantz Us 3 - Buhl F.C. 3

reste fixé au 14/12 à 10h

D8 Gr S

Waldighoffen A.S. 1 - Hochstatt A.S. 3

reste fixé au 14/12 à 10h et inversé à Hochstatt

Bettendorf Egb 3 - Balschwiller Ehb2016 3

reste fixé au 14/12 à 10h

Fém à 8 Gr A

Offwiller As 1 - Wingen Es Ww 1

est refixé au 13/12 à 18h30 et inversé à WINGEN

Fém à 8 Gr C

Wolxheim Cs 2 - Ittenheim Us 1

n'est pas refixé (décision ITTENHEIM)

Urmatt Ent.Hug 2 - Ittenheim Us 1

n'est pas refixé (décision ITTENHEIM)

Pour rappel, pour toute modification ultérieure (changement de date ou d'heure du coup d'envoi), l'accord de l'adversaire est requis. (Voir : [Comment faire une demande de modification de match ?](#))

Coupe et Challenge Vivialys

Coupe des Réserves Vivialys – 8èmes de finale

13 vainqueurs du T4 + 3 équipes exemptes du T4 = **16 équipes qualifiées pour les 8èmes de finale.**

Tirage en février 2026 →→→ Rencontres fixées au dimanche 22 mars

Challenge des Réserves Vivialys - Tour 3

Les 3 rencontres en retard sont :

Keskastel Fc 2 - Weyer As 3	est fixé au 22/02 à 10h
Niederr Schaffh Ent 2 - Niederlauterbach 2	est fixé au 22/02 à 10h
Aspach Le Haut A.S. 3 - Pays Rhenan Fc 4	est fixé au 22/02 à 10h

Challenge des Réserves Vivialys – 16èmes de finale

31 vainqueurs du T3 + 1 vainqueur du TI = **32 équipes qualifiées pour les 16èmes de finale.**

Tirage en février 2026 →→→ Rencontres fixées au dimanche 1^{er} mars

Vétérans et Super-Vétérans

Après avoir fait le point sur la situation du Challenge, il s'avère que des rencontres n'ont pas été jouées :
Elles devront être fixées cette année dans le cadre du 1er tour du challenge :

GROUPE SUD 2

GRUSSENHEIM – STOTZHEIM	est fixé au 12/12 à 20h
ROSSFELD -STOTZHEIM	est fixé au 19/12 à 20h

GROUPE SUD 5

FEGERSHEIM - JEBSHEIM	est refixé au 12/12 à 20h30
-----------------------	-----------------------------

GROUPE HAUT RHIN 1

Ste Croix/Plaine Fc 31 - Bischwihr F.C. 31	est fixé au 12/12 à 20h
--	-------------------------

Les clubs peuvent s'accorder pour jouer d'ici au 19/12/2025 dernier délai

Il n'y aura aucune rencontre du challenge reportée en 2026,

Le comité d'organisation du challenge statuera sur les rencontres non jouées

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le Secrétaire de Séance,
Fabien Gensbittel